

MAIRIE DE GRUN-BORDAS  
24380 GRUN-BORDAS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION D'INSTALLATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020**

**PRESENTS** : MOTARD G., LESIEUR A., AMACIN M., BARBEDROITE E., FAURE M, ALTEA M., DE SAINT OURS P., ECLANCHER D., FERRAND JL., MATHIAS P., MAURAIN A.,

Convocation en date du 20 mai 2019  
Secrétaire de séance : Agniette LESIEUR

La séance est ouverte par un mot d'accueil et de bienvenue de Monsieur Gilles MOTARD, en sa qualité de Maire sortant.  
Il précise l'objet du Conseil à savoir l'élection du Maire et des Adjoints, il indique les modalités de ces votes.

Il poursuit par une présentation de la commune et un bilan du précédent mandat :

**PROPRIETES DE LA COMMUNE :**

Voies communales et chemins ruraux

Terrains : au dessus de la salle des fêtes, à côté du cimetière et autour de l'école.

Bâtiments : école, église, salle des fêtes, mairie, restaurant, 4 locations (logement école, 2 appartements dans maison Bordas et ancienne poste)

**PRESENTATION DU PERSONNEL COMMUNAL :**

Une secrétaire de mairie 11 heures/semaine, un cantonnier actuellement en période d'essai pour 4 heures/semaine, personnel de l'école (une cantinière, 2 ATSEM, 3 agents (surveillance cantine, garderie, TAP et accompagnement dans le bus et ménage)

**PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS REALISES ET EN COURS :**

**Investissements réalisés pendant le précédent mandat** : chemin piétonnier, construction de la cantine, création d'une salle de classe supplémentaire, portion de voirie aux AUZELOUX, Bornes semi-enterrées, adressage, changement des huisseries de la salle des fêtes.

**Investissements et travaux en cours** : parking du cimetière et création aire de jeu à GRUN, salle des fêtes : accès personnes à mobilité réduite, bloc sanitaire, aménagement des abords de l'école, aire de covoiturage et aire de jeu à BORDAS, réfection de la route des Peyrichoux suite à inondations en 2018.

Monsieur MOTARD précise que l'ensemble des travaux sont d'ores et déjà subventionnés, mais que le délai d'obtention de ces aides nécessitera sans aucun doute le recours à un prêt relai. Ces travaux devront être terminés à la fin de l'année 2020.

**ECOLE :**

2 classes : Maternelle (Toute Petite Section à Grande Section) et Primaire : CP et CE1 pour un total de 46 élèves.

L'école fonctionne au sein du RPI DES TROIS RIVIERES qui a été créé pendant le précédent mandat et qui regroupe les communes de BEAUREGARD ET BASSAC – BOURROU -

FOULEIX – GRUN-BORDAS – ST AMAND DE VERGT - ST MICHEL DE VILLADEIX  
– SAINT MAYME DE PEREYROL

Une plaquette de présentation a été éditée pendant le précédent mandat et est remise à chaque conseiller.

Effet COVID-19 :

Aucun cas déclaré sur la commune.

S'agissant des conséquences financières :

- La Mairie a acheté des masques pour distribution aux habitants pour une somme d'environ 500 € dont subvention à percevoir de 200 € environ. Monsieur MOTARD souligne ici l'engagement de deux bénévoles de la commune pour la confection de masques supplémentaires ainsi que le soutien apporté par l'association LA CLE, masques réalisés avec les kits de tissu et d'élastiques fournis par le Conseil Départemental.
- Achat de produits et matériels d'entretien spécifiques pour l'école, soit environ 300 €
- Perte de recettes : location de la salle des fêtes, cantine, garderie pour environ 7 500 €
- Salaire maintenu des personnels de la commune mais reste à percevoir les compensations pour arrêts de travail pour garde d'enfant.
- Perte du loyer du restaurant pour trois mois soit environ 1 000 € (demande à étudier)

Vie de la commune :

Lien social : réalisation d'un bulletin municipal, décorations fêtes de Noël, Vœux, commémorations, lien avec les chasseurs

Interventions sur le terrain : dégagement des routes suite à orages, saignées bords de route, entretien des chemins blancs, aide et soutien aux habitants (inondations, incendies).

### **ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

C'est le doyen du Conseil, Monsieur Jean-Luc FERRAND qui préside cette élection à bulletin secret, Monsieur MATHIAS Pierrick et Monsieur ECLANCHER Damien sont désignés comme scrutateurs.

Monsieur Gilles MOTARD indique vouloir se présenter au poste de Maire

Résultat : 11 votants – 11 suffrages exprimés – 11 voix pour

**Monsieur Gilles MOTARD** est élu à l'unanimité Maire de la commune de GRUN-BORDAS

ELECTION DU PREMIER OU DE LA PREMIERE ADJOINT(E) :

Après un tour de table, seule Madame Agnielle LESIEUR indique vouloir se présenter au poste de Première Adjointe

Résultat : 11 votants – 11 suffrages exprimés – 11 voix pour

**Madame Agnielle LESIEUR** est élue à l'unanimité Première Adjointe

ELECTION DU OU DE LA DEUXIEME ADJOINT(E) :

Après un tour de table, seule Madame Mélanie AMACIN indique vouloir se présenter au poste de Deuxième Adjointe

Résultat : 11 votants – 11 suffrages exprimés – 10 voix pour – 1 bulletin blanc

**Madame Mélanie AMACIN** est élue Deuxième Adjointe

Le Conseil félicite ces nouveaux élus.

## CREATIONS DES COMMISSIONS :

Sur proposition de Monsieur le Maire, trois commissions sont créées :

### COMMISSION LIEN SOCIAL – ANIMATION – BULLETIN MUNICIPAL :

Elle est composée de Madame Agnielle LESIEUR, Madame Elodie BARBEDROITE, Monsieur Jean-Luc FERRAND et Monsieur Gilles MOTARD

### COMMISSION VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX :

Elle est composée de Messieurs Gilles MOTARD – Pierrick MATHIAS – Marc ALTEA – Philippe de SAINT OURS – Damien ECLANCHER – Aymeric MAURAIN

### COMMISSION ECOLE ET GESTION PERSONNEL COMMUNAL :

Elle est composée de Mesdames Mélanie AMACIN – Agnielle LESIEUR – Morgane FAURE – Elodie BARBEDROITE et Monsieur Gilles MOTARD ;

Il est indiqué par Monsieur le Maire qu'il serait souhaitable que ces commissions soient largement ouvertes aux habitants qui souhaiteraient s'investir. Un appel sera lancé lors du prochain bulletin municipal.

### SYNDICAT :

Il sera demandé la participation d'un Conseiller au SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE LA DORDOGNE.

Il est demandé par Monsieur Marc ALTEA qu'un référent soit désigné pour faire remonter les difficultés rencontrées par les habitants concernant le réseau téléphonique et internet.

## LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU(E) LOCAL(E)

Monsieur le Maire a ensuite procédé à la lecture de la CHARTE DE L'ELU(E) LOCAL(E) prévue par la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015. Celle-ci prévoit que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). De même, le Maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte.

Cette charte, qui a valeur législative, contient sept règles de bon comportement et de déontologie que tous les conseillers municipaux et communautaires se doivent de respecter.

## INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal pourrait être fixé au 1<sup>er</sup> juillet 2020 à 20 h 30 au cours duquel sera voté le budget de la commune, les indemnités du Maire et des Adjoints. Les autres points de l'ordre du jour seront à définir en fonction des délibérations à prendre d'ici là.

La séance est levée à 22 h 30 suivie d'un verre de l'amitié offert par Monsieur le Maire.